

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2190**

commune (s) : Lyon 2°

objet : Aménagement de la place des Jacobins - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Buna

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2190**

commune (s) : Lyon 2°

objet : **Aménagement de la place des Jacobins - Autorisation de signer les marchés de travaux à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

La place des Jacobins est la dernière grande place de la Presqu'île à n'avoir pas bénéficié d'un projet de requalification. A la suite d'une procédure de concours d'architecture et d'ingénierie, la maîtrise d'œuvre du projet a été confiée à l'équipe constituée de madame Jacqueline Osty, monsieur Lionel Orsi - BET Girus - BET Cyclades - atelier Roland Jéol.

Le périmètre opérationnel comprend la totalité de la place des Jacobins et les deux espaces d'articulation en lien avec les secteurs Mercière et Célestins. L'ensemble représente une surface d'environ 9 000 mètres carrés.

Les principes de l'aménagement consistent à :

- reconstruire une identité à la place en substituant à l'image actuelle de giratoire automobile celle d'une véritable place publique,
- rétablir l'équilibre entre l'espace dédié aux piétons et l'espace accordé aux automobilistes afin de favoriser une meilleure mixité des usages,
- organiser de façon cohérente toutes les contraintes fonctionnelles du site.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des marchés relatifs aux travaux d'aménagement de la place des Jacobins à Lyon 2°.

Les prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

- lot n° 1 : terrassement, voirie,
- lot n° 2 : fourniture et pose de pierre,
- lot n° 3 : assainissement,
- lot n° 4 : éclairage public,
- lot n° 5 : serrurerie et mobilier urbain.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de la séance du 18 février 2011, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises et/ou des groupement d'entreprises suivant(e)s :

- lot n° 1 : terrassement voirie ; groupement Sacer Sud-Est / Maia Sonnier / Coiro TP / SMAC, avec une solution variante pour un montant de 1 037 362,30 € HT, soit 1 240 685,31 € TTC,

- lot n° 2 : fourniture et pose de pierre ; groupement Maia Sonnier / Gauthey / Coiro TP, pour un montant de 1 894 589 € HT, soit 2 265 928,44 € TTC,

- lot n° 3 : assainissement ; Ets Collet&Cie, pour un montant de 154 090 € HT, soit 184 291,64 € TTC,

- lot n° 4 : éclairage public ; SAEM, pour un montant de 240 008,00 € HT, soit 287 049,57 € TTC,

- lot n° 5 : serrurerie et mobilier urbain ; groupement ATout'Sign / CSM, pour un montant de 117 320 € HT, soit 140 314,72 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes contractuels y afférents avec les entreprises et/ou groupement d'entreprises suivant(e)s :

- lot n° 1 : terrassement voirie ; groupement Sacer Sud-Est / Maia Sonnier / Coiro TP / SMAC, avec une solution variante pour un montant de 1 037 362,30 € HT, soit 1 240 685,31 € TTC,

- lot n° 2 : fourniture et pose de pierre ; groupement Maia Sonnier / Gauthey / Coiro TP, pour un montant de 1 894 589 € HT, soit 2 265 928,44 € TTC,

- lot n° 3 : assainissement ; Ets Collet&Cie pour un montant de 154 090 € HT, soit 184 291,64 € TTC,

- lot n° 4 : éclairage public ; SAEM pour un montant de 240 008,00 € HT, soit 287 049,57 € TTC,

- lot n° 5 : serrurerie et mobilier urbain ; groupement ATout'Sign / CSM pour un montant de 117 320 € HT, soit 140 314,72 € TTC.

2° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser de grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 1175, le 17 décembre 2009 pour la somme de 7 000 000 € TTC en dépenses et 850 000 € en recettes.

3° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - comptes 231 510 et 458 164 - fonction 824, pour un montant de 4 118 269,68 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.